



Réunion publique

T1 Bobigny – Val de Fontenay

COMPTE RENDU

Romainville
Hôtel de ville
12 juin 2024

- > Durée de la réunion : 1h30
- > Nombre de participants : 50 participants
- > Début : 18h15
- > Fin : 19h45

Déroulé de la réunion :

1. Ouverture de la réunion

- Mot d'introduction de François Dechy, maire de Romainville
- Mot d'introduction de Corentin Duprey, vice-président du Conseil départemental de la Seine-Saint-Denis en charge des Mobilités durables et de l'Aménagement du territoire

2. Présentation du projet

Intervention d'Amélie Bourlieux, cheffe de projet T1 Bobigny-Val de Fontenay au Département de la Seine-Saint-Denis

- Intervention de Cécile Humbert, responsable d'opération Tramway T1 Bobigny-Val de Fontenay au Département de la Seine-Saint-Denis
- Intervention de Florence Bazin-Bodeau, cheffe de projet T1 Bobigny - Val de Fontenay à la RATP

3. Temps d'échanges

4. Conclusion

t1bobigny-valdefontenay.fr



1. OUVERTURE DE LA REUNION

- **Mot d'introduction**

François Dechy, maire de Romainville

François Dechy remercie les participants ainsi que Corentin Duprey pour sa présence et ses réponses aux questions des habitants.

Il remercie également le Département de la Seine-Saint-Denis pour avoir lancé une étude sur l'optimisation de la végétalisation de la Place Carnot et pour l'étude réalisée sur le square des Mares.

Enfin, il remercie les équipes projet et les élus responsables de l'aménagement des mobilités pour leur présence, notamment :

- Vincent Pruvost,
- Denis Moreau Sevin,
- Marc Elfassy.

Corentin Duprey, vice-président du Conseil départemental de la Seine-Saint-Denis en charge des Mobilités durables et de l'Aménagement du territoire

Corentin Duprey remercie les Romainvillois et Romainvilloises pour leur présence. Il reconnaît l'importance du prolongement du T1 pour les habitants et en profite pour saluer l'extension de la ligne 11, soulignant la nouvelle mobilité qu'elle apportera, facilitant l'accès au centre de Paris.

Il précise que le prolongement du T1 permettra une interconnexion avec les lignes de métro 11, 5, 9 et le RER A, offrant ainsi aux habitants de Romainville un accès rapide à toute l'Île-de-France.

Corentin Duprey souligne la très bonne collaboration avec la ville de Romainville. Il note que le projet du T1 a connu beaucoup d'évolutions notamment dans la manière de penser l'aménagement urbain, en ce qui concerne la végétalisation et les infrastructures cyclables.

Il ajoute que les équipes travaillent à maximiser ces améliorations, en particulier la végétalisation, tout en étant conscient des désagréments causés par les travaux aux habitants, et assure que le plus dur sera bientôt derrière eux.

Bien que le projet ne soit « pas parfait », il le qualifie d'ambitieux et adresse ses chaleureux remerciements aux équipes du département de Seine-Saint-Denis et de la RATP. Il souligne que ce projet va au-delà du transport, constituant une véritable requalification urbaine.



Il explique que les trottoirs seront élargis, avec plus de 50 nouveaux arbres à Romainville et des pistes cyclables. Les premières rames circuleront en marche à blanc en 2026, avec une mise en service prévue pour 2027.

2. PRESENTATION DU PROJET

- Intervention d'Amélie Bourlieux, cheffe de projet T1 Bobigny-Val de Fontenay au Département de la Seine-Saint-Denis
- Intervention de Cécile Humbert, responsable d'opération Tramway T1 au Département de la Seine-Saint-Denis
- Intervention de Florence Bazin-Bodeau, cheffe de projet T1 Bobigny-Val de Fontenay à la RATP
- Intervention de Paolo Lopes, Responsable Territorial 93 et 95 - RATP

- Présentation du projet T1
- Les aménagements urbains
- Le parti pris végétal
- Retour en images sur les travaux déjà réalisés
- Phasage et planning des travaux à venir
- Information et communication
- Commission de règlement à l'amiable pour les commerçants

Retrouvez plus de détails dans le diaporama projeté lors de la réunion, en ligne sur le site du projet T1 (<https://www.t1bobigny-valdefontenay.fr/>)

3. TEMPS D'ÉCHANGES

Un intervenant félicite l'équipe pour son intervention et demande où en est le phasage des travaux au sud de l'A3 et combien de temps vont durer les travaux ? Cet intervenant demande si malgré tout, il serait possible d'ouvrir ce chantier pour que les piétons et cyclistes puissent circuler car il y a déjà des voies existantes ? Enfin l'intervenant remercie les équipes pour leurs efforts de végétalisation urbain mais considère que la nature ne va pas sans culture, et il y a des dispositifs qui permettent d'avoir des œuvres d'art sur l'espace public et est étonné qu'il n'y ait pas plus d'œuvres d'art sur les chantiers notamment autour de la rue libre Pensée ?

Amélie Bourlieux indique qu'il est impossible d'ouvrir pour le moment le chantier de la future avenue paysagère. Elle explique que les équipes ont été bloquées par une



acquisition de logements rue Gallieni qui a nécessité une évacuation des squatteurs par les forces de l'ordre. Les travaux pourront reprendre après la démolition des logements dans les mois à venir.

Concernant les œuvres d'art, une étude d'Est Ensemble est en cours actuellement sur les lieux dits « franges foncières ». Amélie Bourlieux précise qu'elle échange avec le service culturel afin de prévoir l'installation d'œuvre d'art notamment rue Anatole France sur Noisy-le-Sec sur les grands murs de soutènement. Amélie Bourlieux rajoute que pour le moment elle n'a pas entendu parler d'autres projets sur Romainville et que c'est une politique départementale qui devra être rediscutée avec toutes les parties prenantes.

Une intervenante demande si le grand parc prévu à côté de l'A3 sera effectivement réalisé, comme cela leur avait été présenté lors d'une réunion précédente ? De plus, l'intervenante s'étonne de la présence d'un énorme bâtiment dans la rue de Romainville.

Amélie Bourlieux précise qu'il ne sera pas possible de réaliser un grand parc à cet endroit. Cependant, elle explique que ce projet de parc fait partie d'une étude urbaine d'Est Ensemble en cours, concernant une zone non utilisée pour le prolongement du T1. Concernant le bâtiment **Amélie Bourlieux** indique qu'il sera détruit dans les mois à venir.

Un intervenant intervient pour exprimer qu'il n'a pas entendu parler du Square des Mares ni de la construction d'un bâtiment à l'emplacement de l'espace vert entre le Boulevard Henri Barbusse et la rue Jean Jaurès lors de la réunion. De plus, il s'interroge sur l'impact de la circulation pour les résidents de la rue de Benfleet pendant les deux mois de fermeture prévue cet été.

Cécile Humbert précise qu'au niveau du bâtiment entre la rue Jean Jaurès et le boulevard Henri Barbusse, un poste de redressement pour la réalisation du tramway est construit.

Florence Bazin-Bodeau explique qu'un poste de redressement est un bâtiment électrique qui permet l'alimentation en énergie traction du tramway. C'est un bâtiment technique, où le public ne peut pas rentrer, accessible uniquement par les équipes techniques pour vérifier et maintenir les installations. Sur la tranche fonctionnelle 1, il y en a 3 de ce type dont 1 sur la commune de Romainville à cet emplacement. Pour l'instant l'édifice est en béton mais ensuite il y aura une végétalisation en toiture et un bardage en bois afin qu'il soit visuellement plus beau et qu'il s'intègre mieux dans l'environnement urbain existant.

Pour le square des Mares, **Amélie Bourlieux** rappelle qu'une première concertation a eu lieu en 2021, au cours de laquelle l'idée d'aménager de larges allées piétonnes a été discutée. Bien que cette concertation soit toujours prise en compte, l'aménagement du square est actuellement impossible en raison de la présence d'une base-vie sur place. La concertation se poursuivra avec la ville afin de collaborer étroitement avec les habitants. L'objectif est de créer un square qui reflète les aspirations des habitants et où ils s'y sentent bien.



Concernant la rue Benfleet, **Cécile Humbert** annonce que durant la fermeture prévue du 1er juillet au 30 août. Les riverains auront la possibilité d'emprunter la rue Marcel Ethis, la rue Jean Jaurès pour rejoindre la rue Pierre Kerautret. Pour les riverains de la rue Benfleet, la portion entre la rue d'Oradour-sur-Glane et le boulevard Henri Barbusse sera mise en impasse, permettant ainsi aux résidents de rentrer chez eux sans difficulté. Le plan de déviation est présenté dans le support de présentation.

Un intervenant demande si les poids lourds ainsi que les bus peuvent passer ?

Cécile Humbert précise que les camions ainsi que les bus peuvent passer car une déviation est prévue pour les poids-lourds spécifiquement.

Un intervenant demande si la rue Alexandre Dumas sera fermée ?

Cécile Humbert indique que seul le trottoir le long du magasin Décorasol sera fermé et que la circulation des voitures est bien autorisée.

Un intervenant demande comment est aménagé la continuité cyclable depuis la place Carnot vers l'A3 ?

Cécile Humbert indique qu'il y a 3 solutions :

- Prendre la rue de la république, la rue Jean Jaurès et rejoindre la piste cyclable le long du square des mares,
- Traverser le quai/trottoir de station à pied et rejoindre ensuite la piste cyclable partagé avec les piétons
- Ou sinon, les équipes étudient la possibilité de faire un contre sens cyclable sur le boulevard Henri Barbusse.

Un intervenant souhaite connaître le planning des travaux du square des mares ?

Cécile Humbert mentionne qu'ils ne disposent pas d'un calendrier précis pour les travaux du square des Mares car le projet détaillé n'a pas encore été approuvé. Néanmoins, les travaux pourront débuter après la dépose des base-vie soit à partir de début 2027.

L'intervenant exprime son mécontentement concernant le fait que le square des Mares tel qu'il est présenté dans les documents ne correspond pas à ce qui avait été discuté lors d'autres réunions d'information.

Amélie Bourlieux explique qu'il y avait eu trois scénarios envisagés, et que celui qui a été présenté dans les documents correspond au scénario choisi lors du vote mais qu'il s'agit pour le moment que de l'esquisse de projet

Un intervenant demande ce qui est prévu pour sécuriser les piétons et les vélos boulevard Henri Barbusse qui est une grande ligne droite ? Y-aura-t-il une séparation entre les deux modes de mobilité pour empêcher les accidents ainsi que des grandes vitesses de circulation des voitures ? Par ailleurs, l'intervenant indique qu'actuellement tout le trafic est reporté rue Irène Joliot-Curie. Pourquoi ne pas mettre de ralentisseur ou mettre la rue en sens unique car c'est très dangereux ?



Cécile Humbert indique qu'entre la piste cyclable et le trottoir il y a aura bien une bordure chanfreinée avec une différence de nivellement pour éviter un trottoir mixte entre cycliste et piéton. Par ailleurs, elle explique qu'on ne peut pas mettre la rue Irène Currie en sens unique car les riverains du boulevard Henri Barbusse doivent pourvoir repartir et rentrer de chez eux.

Concernant le maintien d'un sens de circulation du boulevard Henri Barbusse cela est dû aux études de trafics projetés, il est donc impossible d'avoir une fermeture complète du boulevard.

En outre, un ralentisseur sera installé près du collège Courbet pour réduire la vitesse des véhicules.

Le carrefour Jean Jaurès, étant moins fréquenté, offre trois options aux cyclistes pour rejoindre le boulevard Henri Barbusse au niveau du square des mares.

Un intervenant demande à quoi consistent les plaques de polystyrènes visibles au niveau de l'A3 ?

Cécile Humbert indique que ces plaques servent de remblais allégés car le terrain est très argileux pour pouvoir construire les murs de soutènement. Lors de la construction des murs de soutènement et de l'ouvrage de franchissement ces remblais ont déjà été installés. Actuellement, un complément de ce remblai en polystyrène est réalisé pour récupérer le niveau futur de la chaussée.

Un intervenant demande ce qu'il en est des feux de signalisation pour ne pas se retrouver dans une zone d'étranglement au niveau du boulevard Henri Barbusse et l'autoroute A3 et qui s'en occupe ?

Cécile Humbert explique que tous les feux vont être recalibrés et recalculés, notamment en tenant compte de la circulation du tramway. Après les travaux, la priorité sera donnée au tramway et les feux seront configurés en fonction du trafic. Pour l'instant, ce sont des feux temporaires de chantier. Une étude approfondie a été réalisée pour ajuster les réglages des feux, et ils pourront être recalculés si nécessaire.

Un intervenant demande quand est-ce que l'éclairage sera opérationnel sur le Bd Henri Barbusse car il ne fonctionne pas actuellement. Il y a un ruban LED qui a été installé mais ne fonctionne pas.

Cécile Humbert répond qu'une partie des candélabres ont été installés notamment sur la Place Carnot mais qu'ils ne sont pas encore raccordés aux armoires électriques notamment la future armoire qui sera située au niveau du 45 boulevard Barbusse. Après s'être renseignée, des essais ont été effectués, l'éclairage provisoire en LED fonctionne mais étant branché sur une armoire ville, il est éteint en pleine nuit par mesure d'économie d'énergie.

Une intervenante interroge sur les itinéraires bus prévus pendant les deux mois de fermeture de la rue Benfleet.



Paulo Lopez mentionne que les équipes de la RATP et du département de la Seine-Saint-Denis travaillent sur les différentes phases de travaux et sur les impacts sur les lignes de bus. Actuellement, cela concerne principalement la déviation de la ligne 322, et il s'engage à tenir informée la municipalité de ces évolutions.

Une intervenante demande jusqu'à quand les projets immobiliers seront bloqués dans la commune ?

Cécile Humbert explique que cela concerne la mairie et que ce n'est pas directement lié au T1.

Un intervenant se demande ce qu'il en est du programme pour Noisy-le-Sec en comparaison avec Romainville. Il s'interroge également sur une éventuelle intention de freiner le projet de tramway, étant donné que des ralentissements sont de nouveau évoqués.

Cécile Humbert précise que le projet avance très bien sur l'ensemble des communes traversées, même si les progrès ne sont pas visibles. En effet, sur certains secteurs il y a beaucoup de travaux souterrains ou préparatoires comme les murs de soutènement de la rue Anatole France. Elle indique que la date de fin des travaux, prévue pour fin 2026, n'a pas évolué.

Une intervenante souhaite rebondir sur la question précédente, car elle est Noyséenne et aimerait avoir la confirmation de ce qui sera mis en place sur la grande montée pour les cyclistes entre Noisy-le-Sec et Romainville.

Cécile Humbert confirme qu'il y aura bien une piste cyclable sur la rue Anatole France dans le sens montant, avec un trottoir, une piste cyclable en sens montant, une bordure de trottoir infranchissable, un alignement d'arbre et ensuite la chaussée. Tout sera donc complètement sécurisé. Dans le sens descendant, les cyclistes circuleront sur la chaussée limitée à 30km/h.

Un intervenant demande ce qui est exactement prévu pour l'espace vert de la rue Alexandre Dumas ?

Cécile Humbert explique que l'espace vert sera aménagé avec de la pelouse et de nombreux arbres.

Une intervenante réagit à la proposition d'un espace vert en soulignant qu'il s'agit actuellement d'un parking. Elle ne comprend pas l'intérêt de créer un espace vert alors que les habitants de Romainville ont déjà des difficultés à trouver des places de stationnement.

Cécile Humbert précise qu'actuellement il y a un parking réservé aux riverains du Bd Henri Barbusse pour pallier les désagréments liés aux travaux, mais que cet espace deviendra ultérieurement un espace vert.

Un intervenant demande s'il y aura suffisamment de places de livraison sur la Place Carnot ? et si on pourra déborder sur les pistes cyclables pour déménager par exemple ou pour les livraisons des commerces car c'est étroit.

Cécile Humbert répond que des zones de livraison sont prévues à cet effet pour les commerces au niveau des rues transversales à la Place Carnot, telles que la rue Kerautret et la rue Carnot.



La réglementation interdit totalement un arrêt et/ou stationnement sur une piste cyclable quel que soit la raison ou la durée.

Une intervenante exprime son mécontentement car les espaces publics sont partagés entre piétons, voitures, cyclistes et arbres, entraînant la suppression de places de stationnement. Elle mentionne qu'elle ne peut plus recevoir sa famille, notamment sa mère handicapée qui ne peut pas marcher et qui a besoin d'un véhicule pour se déplacer. Elle souligne que c'est primordial pour elle de rester connectée à sa famille et qu'elle se sent coupée d'eux. Elle demande ce que la municipalité a prévu pour remédier à cette situation.

Denis Moreau Sevin répond que les plans de ce réaménagement urbain, déposés il y a 15 ans par l'ancien maire, ne prévoyaient pas de places de stationnement. Il est impossible de construire des parkings dans des zones déjà aménagées et que les places sont restreintes.

4. CONCLUSION/CLÔTURE

Cécile Humbert et Amélie Bourlieux remercient les participants pour leurs questions et les invitent à consulter les plans d'aménagements imprimés pour l'occasion.